

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Denis **CLÉMENT**, membre ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Maxime **MAROTTE** (membre).

Invité :

Christian **ANTOUNE** (Commissaire aux comptes).

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2025	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	CNOSF	5
5.	État/Ministère	7
6.	Activités fédérales	7
7.	RH	8
8.	DSI	9
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	Directeur Technique National	9
1.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	10
V.	LIGUE NATIONALE DE CYCLISME	11
1.	Modification des statuts	11
2.	Renouvellement de la convention	11
VI.	CLÔTURE DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2025	14
VII.	INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	18
VIII.	BUDGET 2026	22
IX.	MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER	25
X.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026	27
XI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	28
XII.	COMMISSIONS	29
1.	VTT	29
2.	Route	31
XIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	35
XIV.	QUESTIONS DIVERSES	35

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif et leur adresse tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il formule le vœu que 2026 soit une année d'excellence pour le cyclisme au travers, notamment, des résultats des athlètes et des nombreux projets initiés par la FFC, comme le Centre national du cyclisme qui intégrera les locaux de Trappes. Il est indéniable que la création de ce centre constitue pour la FFC un investissement de grande envergure à l'instar d'autres fédérations comme celle du football et rugby.

Le Président annonce la disparition de Stéphane MERIC, arbitre national de VTT de l'UC Gradignan, et de Tristan MERLE, jeune coureur, lors d'une séance d'entraînement sur la voie publique. À l'issue de ce terrible drame, une cellule de soutien psychologique a été mise en place par la FFC.

Yannick POUHEY tient à souligner l'intervention rapide et efficace de Vincent DEDIEU, président du Comité Régional auquel était rattaché le club du jeune Tristan. Sa présence auprès du club et lors des conférences de presse a été essentielle.

Le Président le confirme.

L'ensemble du Bureau Exécutif partage la peine des familles endeuillées et leur adresse tout son soutien.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que la FFC comptait 70 941 licenciés enregistrés au 31 décembre 2025, soit 129 licenciés de moins par rapport au 31 décembre 2024 (-0,18 %).

Certains Comités Régionaux accusent un retard plus important, comme la Bretagne (-4,43 %), le Centre-Val de Loire (-6,72 %), l'Île-de-France (-3,90 %), la Nouvelle-Aquitaine (-3,69 %) et Sud-PACA (-4,05 %).

En ce qui concerne les disciplines, les éléments saillants sont les suivants :

- BMX : -3,26 %. Il importe d'appréhender les raisons de ce recul qui peut être corrélé à un retard administratif.
- Cyclo-cross : +11 %. La progression de cette activité se confirme au fil des années.
- Piste : le nombre de licenciés demeure stable.
- Route : +0,15 %.
- VTT : +1,16 %. Si le nombre de licenciés augmente en Enduro, il est en baisse en Cross-country.
- Autres disciplines : +24,89 %. Le Gravel, l'E-Cycling et le cyclisme en salle connaissent une progression significative.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 9 587, soit une progression de 340 femmes par rapport au 31 décembre 2025. Le public féminin représente 13,51 % des effectifs de la Fédération.

En ce qui concerne les catégories de licences, les données sont les suivantes :

- Professionnel : -19,4 %. Ce retrait correspond uniquement à une problématique administrative.
- Compétition : +1 %. Les Élités accusent un retard de 10,65 % et les Open un retard de 2,38 %, tandis que les Access sont en progression de 3,77 %.
- Sport : +3,02 %, soit une progression de 290 licenciés.
- Jeunesse : +0,4 %. Avec une baisse de 101 licenciés, les Baby vélo sont pour la première fois en recul.
- Arbitres : -12 %, soit un recul de 246 licenciés. Cette situation est liée à un retard dans la prise de licence.
- Staff : -6,8 %, soit un recul de 482 licenciés, dont -242 licences Assistance Organisation et -236 licences Encadrement.
- Staff Pro Hommes : le nombre de licenciés demeure stable.
- Staff Pro Femmes : +8 licenciées.

Le Président note la légère progression du nombre de femmes dans l'encadrement alors que le nombre d'hommes est en forte baisse : la féminisation de l'encadrement se poursuit.

Yannick POUHEY déclare que la FFC enregistrait 788 licences individuelles au 31 décembre 2025 versus 725 licences au 31 décembre 2024, soit une progression de 18 %.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élevait à 79 790 au 14 janvier 2026 versus 80 979 au 15 janvier 2025.

Denis CLÉMENT relaie les problèmes rencontrés dans la diffusion du courrier postal dans son département qui affecte la réception des règlements de l'affiliation des clubs.

Il souhaite savoir s'il est possible que la DSI fournisse des données statistiques concernant l'âge des dirigeants, catégorie de licences qui est impactée par une certaine érosion.

Fabien RAFFOUX prend note de cette demande.

Il explique ensuite que l'alimentation des webcomptes par cartes bancaires est désormais active ; les clubs peuvent par conséquent régler leur affiliation par ce système.

2. Résultats

Le Président salue la très belle dynamique du Cyclo-cross féminin à la faveur des performances d'Amandine FOUQUENET et de la victoire de Célia GÉRY aux Championnats de France qui se sont déroulés à Troyes.

3. Événements

Le Président évoque les Championnats de France de Cyclo-cross qui ont rencontré un grand succès populaire.

Il informe de la publication d'un décret relatif aux grands événements qui mentionne les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises, ainsi que les Championnats du monde UCI 2027. Ledit décret est un levier essentiel qui permettra à ces événements de se positionner auprès d'un grand nombre d'acteurs et de bénéficier d'un régime fiscal particulier.

L'équipe du Comité d'organisation a emménagé dans de nouveaux locaux situés dans le nord de la ville d'Annecy. Cette équipe qui est pour l'heure composée de près de 25 personnes devrait atteindre plus de cent personnes en 2027. La préfecture de Haute-Savoie a de son côté recruté une personne dont 80 % du temps de travail sera dédié à l'accompagnement du Comité d'organisation. Il s'agit d'un relais indispensable dans la mise en place de ces Supers Mondiaux.

Gilles DA COSTA rappelle l'existence du label UCI Bike City et explique qu'il serait pertinent que le territoire de Haute-Savoie cherche à s'intégrer dans cette démarche, à l'instar de Montpellier et de Liévin. Adapter un territoire à la pratique cycliste constitue un héritage hautement valorisable.

Le Président partage totalement ces considérations.

4. CNOSE

Le Président annonce que l'enveloppe PSF de l'ANS devrait finalement être maintenue au même niveau.

Une communication relative à la journée du bénévolat a été diffusée. Différents outils en lien avec la reconnaissance des bénévoles et l'animation de la communauté seront déployés.

Lors du dernier salon des maires qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2025, le plaidoyer pour les prochaines élections municipales a relayé la nécessité de défendre le sport dans les communes. Ce plaidoyer qui est disponible sur le site de CNOSF constitue un outil précieux pour les clubs lors de leurs échanges avec leurs élus locaux (<https://www.ffboxe.com/plaidoyer-du-cnosf-pour-les-municipales-2026/>).

Le CNOSF a organisé un séminaire durant lequel plusieurs sujets ont été abordés, comme les Jeux olympiques et paralympiques 2028 et les tarifs extrêmement élevés des logements à LA.

Florian ROUSSEAU confirme que le prix des chambres d'hôtel est supérieur au tarif des hôtels parisiens lors des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Deux managers de discipline partiront en reconnaissance à Los Angeles au mois de mars, mais il sera très difficile d'avoir un logement près du village olympique eu égard aux prix pratiqués, d'autant qu'il conviendra d'intégrer les sujets relatifs à la géopolitique et à la sécurité.

Le Président indique que les athlètes demeurant en dehors du village olympique devront emprunter l'accès grand public, situation particulièrement problématique.

En ce qui concerne les Jeux olympiques 2030, l'équipementier pour les tenues de compétition n'a toujours pas été arbitré par le COJOP.

Florian ROUSSEAU signale que les tenues de compétition constituent un sujet majeur pour la FFC : une collaboration avec ALE permettrait aux athlètes d'avoir les tenues adéquates.

Le Président déclare que la Présidente du CNOSF a entendu l'alerte émise par les présidents des fédérations qui sont unanimes sur ce sujet eu égard aux nombreux problèmes rencontrés avec l'équipementier officiel lors des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Il annonce que le CIO a modifié sa position concernant les athlètes russes : il a décidé de réintégrer les équipes U19 russes sans condition. Les différentes fédérations internationales doivent se prononcer sur ce sujet.

Yannick POUHEY évoque l'affaire Julia SIMON, athlète de la Fédération Française de Ski condamnée par la justice pour des faits de vol sur sa coéquipière. Il tient à faire part de sa colère et de son profond écœurement à la suite de la réponse de la Présidente du CNOSF qui évoque l'intelligence situationnelle et qui ne remet pas en question la sélection de cette athlète aux Jeux olympiques. Cette posture va totalement à rebours des principes olympiques qui représentent le sommet des valeurs du sport. Il s'agit là d'un abandon de ces principes. Une telle athlète ne peut représenter un exemple pour la jeunesse et il considère que sa participation aux Jeux

olympiques est une marque de mépris pour tous les bénévoles de l'univers sportif. Même si on peut comprendre qu'il puisse y avoir dans de telles situations, certains intérêts, il n'est pas possible de toujours tout accepter.

Gilles DA COSTA entend et comprend l'émotion de M. POUÉY. Pour autant, il souligne l'importance du principe de l'absence de double peine dans la société française : dès lors qu'une faute a été sanctionnée, elle est considérée comme ayant été traitée. Sans ce principe, le portage de faute serait permanent au sein de la société. En conséquence, il convient de lutter contre la double peine.

Yannick POUÉY entend ces considérations. Toutefois, il convient de différencier le cas d'une personne qui reconnaît sa faute du cas d'une personne qui nie sa faute et accuse la victime de tenir des propos mensongers. En outre, Mme SIMON a volé sa coéquipière lors d'un rassemblement de l'Équipe de France, situation qui constitue une circonstance aggravante.

Florian ROUSSEAU tient à signaler que les modalités de sélection de la FFC prennent en compte des paramètres relatifs à l'éthique et à la déontologie.

5. État/Ministère

Le Président fait part de ses échanges très constructifs avec la ministre concernant le financement du Savoir rouler à vélo sur le fonds du boni de liquidation Paris 2024, la situation du cyclisme français et les discussions qui sont en cours entre la FFC et la LNC.

6. Activités fédérales

Le Président évoque son déplacement en Chine dont l'objectif était de finaliser un accord relatif à la formation d'encadrants pour le Pump Track, le BMX et le VTT et plus largement à des prestations relatives à la structuration de l'évènementiel cycliste en Chine. Il adresse tous ses remerciements à Thierry BEDOS pour son implication sur ce dossier.

Gilles DA COSTA indique avoir assisté à l'Assemblée générale régionale de Normandie qui a réuni la moitié des clubs dans un excellent climat. À cette occasion, il a pu observer la bonne cohésion au sein du comité.

Le Président déclare avoir assisté à l'Assemblée générale des Pays de la Loire à laquelle 60 % de clubs du comité ont participé. Il s'agissait d'une belle séance où les échanges ont été nombreux dans un climat très favorable.

Il a également pris part à l'Assemblée générale des Hauts-de-France qui s'est très bien déroulée. Il est à noter cependant que le nombre de clubs était peu élevé, à l'inverse des personnalités politiques locales qui étaient assez nombreuses. Les finances du comité sont très positives et le BMX est de nouveau très impliqué dans son activité.

Myriam PRÉTOT souligne que cet investissement du BMX est à mettre au crédit du président du Comité Régional qui est présent sur toutes les compétitions.

Yannick POUHEY a de son côté assisté à l'Assemblée générale du Comité Régional de Bretagne dont la participation était assez élevée et les débats correctement tenus. La volonté dudit comité de mettre en place des actions demeure prégnante.

Il a également pris part à l'Assemblée générale du Comité Régional du Centre-Val de Loire dont le climat manquait quelque peu de sérénité : l'ambiance demeure difficile au sein de ce comité et entre les différentes disciplines. Toutefois, il convient de préciser que le budget a été validé et que les finances sont à nouveau à l'équilibre.

Denis CLÉMENT confirme le retour à l'équilibre des finances du comité. Il espère que le Comité Régional retrouvera la belle dynamique qui était la sienne quelques années auparavant grâce à des actions concrètes sur le terrain.

Florian ROUSSEAU déclare que l'une des priorités de la DTN est de se rendre sur ce territoire pour envisager des actions, notamment en direction des jeunes.

Marie-Françoise POTEREAU annonce avoir assisté à l'Assemblée générale du Comité Régional d'Occitanie qui s'est bien déroulée, même si la participation des clubs était peu élevée. Le comité enregistre une légère baisse des licences Route et Cyclo-cross, tandis que celles de VTT et de BMX sont en progression. De manière générale, l'activité demeure dynamique avec des formations et Savoir rouler à vélo.

S'agissant de l'Assemblée générale du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes, les différentes présentations étaient très dynamiques et le comité avait organisé un jeu visant à tester les connaissances des participants en matière de réglementation.

Tommy VANOUDENDYCKE ajoute que 63 clubs étaient présents sur les 350 clubs que compte ce Comité Régional, d'autres ont pu suivre en ligne cette AG. Le comité qui a dû faire face en 2025 à une perte des organisations entraînant de fait une baisse des droits afférents et un déséquilibre de ses recettes reste dans une situation financière stable.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC comptait 65,28 ETP, dont 56 CDI, 8 CDD ou CDD CIFRE, 0,28 CDD d'intervention et une personne en alternance au 31 décembre 2025.

L'assistante de Sandrine GLACIER, directrice des Sports, a intégré les effectifs de la Fédération. De son côté, la développeuse Full Stack (DSI) prendra ses fonctions dans le courant du mois de janvier.

Un recrutement est en cours au sein de la DERS pour le cyclisme urbain.

8. DSI

Fabien RAFFOUX déclare que le système relatif à la réalimentation des webcomptes par CB est totalement actif.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide d'ouvrir le système à l'ensemble des clubs et des équipes dans toutes les régions au plus tard le 1^{er} février 2026.

Fabien RAFFOUX aborde les suites de la cyberattaque et explique que plusieurs solutions visant à renforcer des systèmes informatiques ont été déployées. La DSI lancera dans les prochains jours une campagne de sensibilisation en direction des personnes ayant une adresse email FFC qui inclura des tests et des formations courtes.

Le Président adresse tous ses remerciements à la DSI pour son travail sur les suites de la cyberattaque.

Cathy MONCASSIN sollicite des informations concernant les engagements individuels.

Fabien RAFFOUX explique qu'une colonne sera ajoutée aux codes Épreuves pour indiquer leur accessibilité en engagement individuel.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU aborde le sujet de la définition des cadres techniques dans la prise de licence et explique qu'il existe actuellement une confusion dans la catégorie Encadrement entre les sous-catégories éducateurs·trices, cadres techniques et cadres techniques nationaux.

En 2025, plus de 500 licences « Cadre technique » et plus de 80 licences « Cadre Technique National » ont été prises. Or, aucune mention ne précise la destination réelle de ces catégories ni si elles sont liées à un diplôme ou à une activité particulière.

À l'aune de ce constat, la DTN propose de :

- Conserver la sous-catégorie éducateurs·trices telle qu'elle existe aujourd'hui en maintenant la différenciation éducateurs·trices fédéraux et éducateurs·trices professionnels (numéro EAPS).
- Supprimer la possibilité de saisir les licences cadre technique et cadre technique national.

Aux mois de septembre et mars de chaque année, la DTN étant en mesure de communiquer le nom des personnes qui composent son équipe technique nationale (cadres techniques nationaux actifs, MTT, agents et chargés de mission intervenant sur la partie développement de la DTN), la DSI pourra assurer le bon respect de ces nouvelles règles.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée qui entrera en vigueur pour la saison 2027.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Florian ROUSSEAU évoque ensuite la délivrance des licences Santé et indique que le Comité Départemental de Vendée émet chaque année une centaine de licences FFC Cyclisme Santé dans le cadre de son projet d'offre mobile Cyclisme Santé développé par la DTN.

Pour rappel, actuellement seuls des clubs FFC labellisés Pédaler Santé disposant d'un coach Vélo Santé peuvent délivrer des licences Cyclisme Santé. Eu égard aux compétences des Conseils Départementaux en matière de lutte contre la perte d'autonomie et de la baisse du modèle économique du Savoir rouler à vélo (-5 % en 2025), l'échelon départemental paraît aujourd'hui le plus pertinent pour développer des offres de Cyclisme Santé.

Au regard de ce constat, la DTN propose :

- De permettre à court terme aux clubs neutres des Comités Régionaux de délivrer des licences Cyclisme Santé après vérification que leurs projets sont effectivement portés par des Coach Vélo Santé.
- De modifier à moyen terme les statuts fédéraux afin de permettre aux Comités Départementaux d'être labellisés Pédaler Santé, et ainsi de délivrer des licences FFC Cyclisme Santé.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif rejette la proposition de la DTN visant à modifier les modalités de délivrance des licences Santé.

1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde le plan de prévention du dopage qu'il a initié en 2019 et qui a été repris par Marine STRAPPAZZON.

Ce plan de prévention du dopage 2025-2028 qui a été revu par le Comité de pilotage, lequel est présidé par le Président de la FFC, est composé :

- D'un dispositif Éducation et formation antidopage qui constitue l'élément central dudit plan avec 16 éducateurs antidopage sur le territoire ; la mise en place de modules d'éducation et d'outils d'évaluation de ces modules.
- D'un dispositif Recherche et Développement : la thèse de Valentine FILLEUL qui a apporté plusieurs éléments de compréhension concernant le dopage et qui a abouti à des outils permettant un travail concret. Le travail de Valentine FILLEUL a été repris par Thomas LANTÉRI à travers le programme de promotion de la santé Pro Cyclean. Les programmes de recherche initiés par la FFC sont novateurs et appliqués sur le terrain.
- D'un dispositif Accompagnement des athlètes sur le respect des règles et le suivi des sanctions.

Pour rappel, l'ALPD a mis en place une plateforme (FAIR-PLAY) permettant de signaler les faits de dopage.

Ce plan de prévention fera l'objet d'une large communication.

Le Président souligne que ce plan est salué par toutes les autorités compétentes en la matière.

V. LIGUE NATIONALE DE CYCLISME

1. Modification des statuts

La dernière Assemblée Générale extraordinaire de la LNC du 5 décembre 2026 a adopté des modifications statutaires. Toutefois, après avoir pris connaissance des modifications, il s'avère que l'article 5.2 des statuts ne peut rester en l'état et devra donc être modifié par une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire. De ce fait, et dans l'attente de cette modification, les statuts de la LNC ne pourront être soumis à l'Assemblée Générale de la FFC du 22 février 2026.

2. Renouvellement de la convention

Le Président rappelle que la FFC qui est délégataire du ministère des Sports pour organiser le cyclisme en France subdélègue le cyclisme professionnel sur Route Homme à la LNC. Le contrat de subdélégation qui portait sur la période 2022-2026 arrive à échéance le 1^{er} mars 2026.

Le cyclisme international évolue rapidement entraînant des problématiques qui viennent en jonction avec le monde professionnel, comme l'apparition d'équipes continentales Développement qui a quelque peu perturbé le monde amateur. Face à ce contexte fortement évolutif, il est essentiel d'être plus réactif et d'avoir une vision plus globale du cyclisme sur Route.

Depuis l'autonomie de la LNC actée en 2008, il semblerait que les sujets de gouvernance se soient décalés avec une perte de sens de la subdélégation alors que seule la FFC détient le pouvoir de gérer tous les sujets relatifs au cyclisme. Or, avec

le temps, cet état s'est distendu créant une situation extrêmement crispée qui a mené la LNC à saisir le Conseil d'État contre la Fédération.

À l'aune de ce contexte particulier, la FFC a rédigé une nouvelle convention dans laquelle :

- Elle s'assure non seulement des sujets qu'elle délègue à la LNC, mais aussi des moyens de contrôle de cette subdélégation.
- Le sujet des équipes continentales fédérales est acté et leur activité est garantie.

La FFC a proposé à la LNC de signer cette convention pour un an et non pour quatre ans afin d'évaluer son fonctionnement, ainsi que le bon ordonnancement de la gouvernance et des hiérarchies des normes.

Pour rappel, seules les fédérations nationales sont membres de l'UCI et cette dernière ne reconnaît que ces interlocutrices. Dans le monde, seuls deux pays ont une ligue : l'Italie qui a décidé de mettre un terme à ce modèle et la France. Malgré cette exception française, l'UCI estime que la FFC est la seule responsable des relations qui ont cours entre le cyclisme français et le cyclisme international. Ce sujet a été clarifié dans la nouvelle convention.

La nouvelle convention a été transmise au Président de la LNC le 5 décembre 2025 et la LNC a émis le 8 janvier 2026 une proposition avec d'importantes différences.

La FFC et la LNC se sont réunies le 14 janvier 2026 dans une commission de conciliation convoquée par la FFC et la LNC a accepté quasiment sans modification la version proposée par la FFC. Cette convention sera soumise au Conseil d'administration de la LNC du 20 janvier 2026, puis au Conseil Fédéral de la FFC pour avis les 23 et 24 janvier 2026. Le Bureau Exécutif se réunira le vendredi 23 janvier 2026 au soir pour acter et préparer la résolution *ad hoc* qui sera soumise à l'Assemblée générale de la FFC qui se tiendra le dimanche 22 février 2026.

La Fédération a demandé à la LNC de réformer son règlement qui interdit la participation des équipes continentales fédérales à des épreuves. En contrepartie, le Président de la FFC s'est engagé à fournir à la LNC une proposition d'accord de régulation de cette activité pour l'année 2026. Cet accord sera ensuite renouvelé chaque année.

Gilles DA COSTA déclare que la convention entre la LNC et la FFC revêt une importance toute particulière dans la mesure où elle marque les enjeux d'unité du cyclisme français. En l'absence d'accord, la convention de subdélégation qui court jusqu'au 1^{er} mars 2026 tombe et la FFC retrouve les attributions qui sont confiées à ce jour à la LNC.

Xavier JAN explique que si la réunion du 14 janvier 2026 a permis à la LNC et à la FFC de se parler, la nouvelle convention correspond à une imposition de la conception de la FFC en matière de cyclisme.

Les préoccupations concernant le cyclisme français et le cyclisme international étant prégnantes, il conviendra d'être force de proposition. L'unité du cyclisme français doit se construire. La FFC a des attentes concernant le cyclisme professionnel, mais il est fort probable que ce dernier ait également des attentes vis-à-vis de la FFC, attentes qui devront être prises en compte pour que le cyclisme professionnel puisse évoluer au regard des nombreux enjeux existants.

Il n'est pas envisageable que la mise en place de la conception de la FFC entraîne un schéma de maître d'école qui réprimande et sermonne son élève. Tant la LNC que la FFC sont au service de l'esprit sportif et du cyclisme français.

Lors du prochain Conseil d'administration de la LNC, les administrateurs prendront leurs responsabilités : ils ont parfaitement conscience des enjeux de leur décision.

De son côté, Xavier JAN assure être prêt à s'inscrire dans une démarche constructive pour que la FFC et la LNC puissent de nouveau collaborer de manière sereine. Il entend que la Fédération n'ait pas apprécié la procédure lancée auprès du Conseil d'État à son endroit. Pour autant, la LNC a jugé qu'elle devait faire valoir ses droits.

Il déclare qu'il ne sera pas le président d'une institution sur laquelle d'autres acteurs du cyclisme viendront « s'essuyer les pieds » à intervalles réguliers. Le débat contradictoire ne l'effraie nullement, car il est nécessaire et enrichissant. Cependant, il doit être contradictoire et positif. M. Xavier JAN certifie que ses propos n'ont aucune visée polémique, mais il tient à être transparent sur son expression eu égard à l'engagement qui est le sien en tant que dirigeant bénévole passionné de vélo.

Le Président juge en effet que les propos de M. JAN ne sont pas polémiques. Ils traduisent cependant un point de crispation et d'une certaine réserve compréhensible quant à la transformation demandée par la FFC, raison pour laquelle elle souhaite que la nouvelle convention soit établie dans un premier temps pour une année à l'issue de laquelle un bilan sera effectué.

Denis CLÉMENT note que l'activité du cyclisme professionnel ne cesse de s'accélérer et qu'il est de plus en plus compliqué d'avoir les meilleurs coureurs sur certaines épreuves. Parallèlement, le cyclisme amateur peine à émerger. Aussi est-il important de trouver un consensus en ce qui concerne les équipes continentales fédérales, sur tout en respectant le travail de qualité qui est celui de la LNC depuis plusieurs années, notamment sur le plan organisationnel et médiatique.

Gilles DA COSTA explique que les enjeux de la mondialisation touchent tous les secteurs de la société, y compris le sport, et donc le cyclisme : il est impossible de lutter contre ces enjeux.

Il importe que le cyclisme amateur qui fournit les rangs professionnels soit reconnu dans sa capacité à être formateur et à générer une hiérarchie dans la confrontation entre les sportifs, afin de créer une dynamique sportive positive pour les meilleurs athlètes. Il s'agit de l'ADN de la FFC.

Il alerte enfin sur la nécessité de ne pas compromettre la base du cyclisme et d'être attentif au réseau d'organismes fortement affectés par le retrait des collectivités locales. Sans eux, les épreuves ne pourraient avoir lieu. La logique de la FFC est d'équilibrer les systèmes afin d'assurer la cohérence, la coordination et le continuum.

VI. CLÔTURE DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2025

En préambule, Gilles DA COSTA explique que le budget de l'année 2026 n'a pu être analysé en novembre en raison de son indisponibilité partielle liée à sa situation personnelle et de la nécessité de finaliser la clôture des comptes de l'année 2025. Cette clôture qui est intervenue à la fin du mois de décembre a été fortement impactée par les Championnats d'Europe sur Route qui se sont tenus à la fin du mois de septembre et dont les conclusions financières n'ont pu être stabilisées qu'à la fin du mois de novembre.

Par ailleurs, il importait également de sécuriser la valorisation comptable des stocks avec des inventaires précis. Jusqu'à présent, le mode de gestion relatif à ces stocks conduisait à maintenir leur valorisation à hauteur de 15 % du montant des acquisitions, et ce, quel que soit leur vieillissement. De fait, seules les sorties permettaient d'avoir une dévalorisation de ces stocks. En conservant une valeur nette comptable, la FFC s'exposait à un risque budgétaire de survalorisation de ses stocks. Aussi, elle a souhaité assurer une bonne sécurisation de la valorisation des stocks au plus juste avant le transfert du matériel de Montry à Trappes : cette mesure a provoqué une dévalorisation de 339 000 euros qui a été portée par voie de provision sur le budget de la clôture 2025 afin de permettre à la FFC d'être prête pour les mesures du déménagement qui interviendra en 2026. Bien que nécessaire, il est évident que cette dévalorisation impacte le résultat de l'année 2025.

Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements à Christophe XHONNEUX et à son équipe, ainsi qu'aux différentes directions et à leurs équipes qui ont produit des documents fiables et stabilisés.

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs éléments comme :

- L'organisation des Championnats du monde de Cyclo-cross à Liévin et par celle des Championnats d'Europe sur Route en Drôme/Ardèche, ainsi que par le lancement effectif du chantier de Trappes.
- La publication en février 2025 du rapport définitif de la Cour des comptes à la suite de son intervention. Ledit rapport qui a souligné les succès de la FFC dans sa gestion sportive a également reconnu les efforts réalisés dans sa gestion financière tout en formulant des recommandations afin de la consolider un peu

plus notamment pour atteindre un niveau de trésorerie plus élevé. Le rapport de la Cour des comptes n'a pas mis en évidence de problématique majeure.

- La réalisation d'un contrôle fiscal qui s'est soldé en juillet 2025 par l'absence de rectification.
- Le nombre de licenciés qui s'est établi à 109 964 pour un objectif au budget à 110 000 licenciés. Pour rappel, une licence représente en moyenne 45 euros de produit net pour la FFC.

S'agissant du site de Trappes, à la suite au choix d'un contractant général (GEFEC), le chantier a été engagé à l'été 2025 pour une livraison au printemps 2026. Le coût des travaux engagés est de 1,8 million d'euros, dont 1,1 million est couvert par un prêt bancaire, 450 000 euros par une subvention de l'ANS et le solde par une ponction sur la trésorerie fédérale.

Les fonds propres de la FFC s'élèvent à 1,5 million d'euros hors subvention d'investissement au 31 octobre 2025 en tenant compte d'un résultat de -100 000 euros en 2025. Malgré les recommandations des analystes financiers de passer à 2,5 millions d'euros, il sera difficile de les atteindre à court terme eu égard au climat économique actuel particulièrement tendu. L'atteinte d'un tel niveau de trésorerie impliquerait soit des prélèvements plus importants sur les acteurs, soit une réduction considérable des charges qui entraînerait une perte d'activité.

Le résultat à fin octobre était de -129 000 euros, il était inférieur de 145 000 euros au résultat attendu au budget rectificatif.

Plusieurs éléments influent sur cette situation comme :

- Des économies importantes sur la DTN (1,164 million d'euros hors stocks et masse salariale) du fait d'un niveau d'activité un peu moindre en année post-olympique ; des niveaux de subvention ANS plus favorables que ceux qui avaient été envisagés ; d'une meilleure performance de l'INF (+79 000 euros).
- La méthode de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite a été ajustée sur base de recommandations du commissaire aux comptes, d'où la reprise de 79 000 euros. Une évolution sur l'application des coefficients d'actualisation en fonction des années restantes explique cet effet. La provision était précédemment légèrement surestimée.

Les grands événements organisés en 2025 se sont soldés par :

- Un résultat positif sur les Mondiaux de Cyclo-cross Liévin (+380 000 euros pour un budget à +414 000 euros).
- Un résultat négatif sur les Championnats d'Europe Route (-472 000 euros pour un budget à -102 000 euros). Ce dépassement est dû au renforcement de la sécurité à l'issue des incidents qui ont émaillé la Vuelta en lien avec le conflit entre Israël et Gaza. Les Championnats d'Europe s'étant tenus en fin d'exercice, il était impossible pour la FFC de rétablir la situation. En sens inverse

les Championnats d'Europe ont permis l'obtention d'un mécénat de 80 000 € à la DTN.

Le Président précise que le coût de la sécurité des Championnats d'Europe correspondait à une fois et demie au coût de sécurité de Paris-Nice.

Gilles DA COSTA poursuit avec les données financières des différentes lignes budgétaires :

Vie associative

Le résultat s'établit à 3 361 000 euros versus 3 316 000 euros prévus au budget.

Les écarts constatés proviennent entre autres :

- Des assurances avec une facture de régularisation non prévue de 73 000 euros sur les années 2023 et 2024.
- Des licences. Bien que l'objectif de 110 000 licenciés ait été pratiquement atteint, la ventilation diffère légèrement de la prévision au détriment des licences les plus chères.
- La chute des droits d'engagement (-82 000 euros). Une analyse sera effectuée pour appréhender les raisons de cette baisse anormale.

DTN

Cette direction enregistre un écart favorable global de 871 000 euros qui provient en grande partie des économies réalisées sur le plan de performance : en année post-olympique, des actions ont été annulées ou différées. Toutefois, il convient de préciser qu'il n'est pas envisageable de construire les années 2026, 2027 et 2028 sur cette base : la contribution des fonds propres de la FFC au budget de la DTN qui s'élève aux alentours de trois millions d'euros doit être maintenue pour permettre à cette direction de réaliser les missions qui sont les siennes.

S'agissant des stocks, leur suivi est extrêmement précis, mais le sujet de la prévision des stocks nécessite d'être amélioré.

DERS

Le résultat s'établit à -1 395 000 euros versus -799 000 euros prévus au budget.

Les écarts constatés proviennent notamment de :

- D'un bilan déficitaire sur les Championnats d'Europe sur Route. L'opération se solde par un résultat de -472 000 euros, soit 372 000 euros au-delà du déficit de 100 000 euros envisagé au budget rectificatif. Les charges ont été maîtrisées, mais les produits sont très inférieurs aux objectifs.

- D'un résultat positif, mais moindre que le budget sur les Championnats du monde de Cyclo-cross sur Liévin (+380 000 euros versus 414 000 euros au budget) entraînant un écart défavorable de 40 000 euros.

Autres activités

La logique de dévalorisation des stocks qui a été décidée impacte ce secteur.

Les objectifs relatifs aux partenariats étaient particulièrement ambitieux : le budget comprenait un objectif de nouveau partenaire à 100 000 euros qui n'a pas été réalisé.

Le budget de la communication a été correctement tenu.

Christophe XHONNEUX revient sur le sujet des stocks et explicite que par rapport au budget qui tablait sur un impact global FFC de -261 000 euros (variation et dépréciation), le réalisé global se traduit par un impact de 459 000 euros (charges) d'où un écart par rapport au budget de 720 000 euros.

La variation de stocks globale est positive, puisqu'au solde des mouvements les sorties l'emportent sur les entrées.

Les dépréciations sur les matériels entrés sont d'un niveau un peu moins élevé par rapport à ce qui était attendu (151 000 euros de moins). Il est à noter qu'un volume important de dépréciation, non envisagé au budget, a été passé afin de déprécier à 100 % les biens de plus de cinq ans. Ce rattrapage anticipe l'évolution dans les règlements financiers.

Gilles DA COSTA aborde la masse salariale et indique que la FFC comptait en moyenne 64,1 ETP sur l'exercice 2025 qui a vu le recrutement de salariés en vue des Championnats du monde UCI 2027. Ces recrutements seront complétés en 2026.

Pour rappel, l'ensemble des cadres d'État est pris en charge directement par le ministère des Sports (environ trois millions d'euros) : cette contribution à l'activité de la FFC est essentielle.

Denis CLÉMENT note que la gestion de la FFC est très rigoureuse, nonobstant une situation peu confortable, situation que connaissent d'autres fédérations à l'heure actuelle. Cependant, il importe que la FFC envisage une stratégie novatrice pour les prochaines années qui risquent d'être particulièrement compliquées, notamment en raison des coûts liés aux Jeux olympiques de Los Angeles.

Le Président tient à souligner que l'évocation des organisations par la Fédération est un service rendu aux clubs qui ont ainsi la possibilité de créer des liens durables avec leurs collectivités et d'y ancrer de manière pérenne leur activité. Bien que coûteuses, les actions de la DERS nourrissent à la fois le terrain et l'activité des clubs qui participent aux épreuves.

VII. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En préambule, Christian ANTOUNE adresse tous ses remerciements à toute l'équipe du service comptable et des ressources humaines, au directeur financier, au service juridique, aux équipes de Montry et de Saint-Quentin-en-Yvelines, au Président et au Trésorier général de la FFC, ainsi qu'aux membres du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral.

Les différents éléments mis à la disposition par la Fédération ont permis à l'équipe du commissaire aux comptes de réaliser un travail de qualité dans de très bonnes conditions.

Il expose ensuite les différents contrôles effectués.

Les immobilisations

Les acquisitions de l'exercice s'établissent à 189 000 euros contre 414 000 euros en 2024. Ces acquisitions ont concerné :

- Des achats de logiciels et de licences (65 000 euros).
- Du matériel de transport (49 000 euros).
- Le renouvellement du matériel informatique (22 000 euros).

Les sorties d'immobilisations qui se sont élevées à 609 000 euros versus 314 000 euros en 2024 avaient trait à :

- Des logiciels et des licences totalement amortis (228 000 euros).
- Du matériel médical amorti en quasi-totalité (332 000 euros).
- Du matériel de bureau et informatique (14 000 euros).

S'agissant des locaux de Trappes, 1 884 000 euros ont été versés en 2025 contre 1 713 000 euros en 2014, et 1,1 million d'euros ont été versés pour leur aménagement.

Parmi les immobilisations, figure également la détention de 49 % du capital de France Vélo Événement pour 24 500 euros. Cette structure a connu pour son premier exercice un déficit de 899 000 euros au 31 décembre 2024. Les résultats devant être meilleurs en 2025, aucune provision n'a été faite.

Le cut-off

Les contrôles ont décelé peu d'anomalies.

L'utilisation intégrée du logiciel des achats CEGID a permis de limiter fortement le risque de factures non parvenues en fin d'année.

Les circularisations fournisseurs ont obtenu un taux de réponse de 57 % contre 42 % en 2024, tandis que celui des circularisations des Comités Régionaux s'est établi à 38 % contre 43 % en N-1.

Les Comités Régionaux

Le contrôle de réciprocité des soldes par circularisation :

- Le solde des comités est de 327 000 euros contre 361 000 euros en 2024.
- Le taux de réponse est de 38 % contre 43 % en 2024 et 52 % en 2023.
- Certains soldes ont été plus difficiles à valider en raison de l'absence de réponses aux questions posées.

Les contrôles ont permis de constater une nette amélioration des comptes obtenus des Comités Régionaux (treize comités en 2025). Les comptes des comités ultramarins n'ont pu être analysés.

Pour rappel, une convention a été conclue avec le Comité Régional Centre-Val de Loire pour un montant de 67 000 euros.

Les douteux

Par rapport à 2024, le poste client douteux a connu une hausse de 40 %.

Les stocks

La valeur nette des stocks a atteint en 2025 un niveau historiquement bas : 751 806 euros contre 1 177 619 euros en 2024 et 1 112 775 en 2023. Ce niveau s'explique par la nouvelle politique de dépréciation mise en place à la fin de l'exercice 2025. Il s'agit d'un élément positif, car il prend en compte la dévalorisation des matériels de Montry qui ne seront pas conservés.

Le taux de provision est relativement important puisqu'il se situe à 82,19 %, soit près de dix points de plus par rapport à 2024.

Parmi les axes d'amélioration figure l'utilisation de l'outil CEGID qui ne donne pas entière satisfaction en matière de gestion du stock et d'extraction des informations.

Il est préconisé de mettre en place une nomenclature et une procédure informatisée pour la valorisation des vélos. Quant au suivi des stocks de vélos et des millésimes, il devrait s'améliorer avec leur transfert à Trappes.

Les capitaux propres

Le total de bilan de la FFC sur les dix dernières années s'élève en moyenne à 12 millions d'euros. Il atteignait près de 16 millions d'euros en 2025.

Pour rappel, la Cour des comptes a préconisé que la FFC porte ses capitaux propres à 20 % du total de bilan, soit 2,5 millions d'euros. Mais il est évident que l'atteinte d'un tel niveau sera extrêmement difficile.

Le fonds de roulement (capitaux propres auxquels sont soustraits tous les investissements) de la Fédération s'élève à 3,5 millions d'euros avec la prise en compte des subventions et à 10 millions d'euros avec la prise en compte des provisions et des emprunts.

Comme l'a souligné le rapport de la Cour des comptes, la gestion des prix permet à la FFC de dégager de la trésorerie.

La Fédération enregistre désormais un endettement qui est de l'ordre de 2,3 millions d'euros.

Enfin, son ratio d'autonomie financière s'élève à 10 %, alors que la Cour des comptes préconise un ratio situé entre 20 et 30 %.

Les provisions pour risques et pour impôts

La FFC a très peu de montants de provisions pour risques. La seule provision concerne une erreur de versement de 12 000 euros sur un compte fournisseur, lequel refuse de rendre cette somme.

La circularisation des avocats n'est pas satisfaisante : aucune réponse n'a été obtenue.

Le cabinet du commissaire aux comptes n'a pas eu d'information sur d'éventuels litiges pouvant avoir des conséquences sur la Fédération. Le niveau de provision pour risque est donc correct.

Les subventions d'investissements

Le niveau des subventions attribuées est de 2 577 000 euros, il n'a augmenté que de 7 000 euros (subvention de l'AGEFIPH). À date, 678 000 euros n'étaient toujours pas perçus.

La fiscalité

Le cabinet a procédé à la vérification du résultat fiscal, des impôts et des taxes.

Le contrôle fiscal effectué sur les exercices 2022 et 2023 et le contrôle de la TVA n'ont donné lieu à aucune rectification. Cette absence de rectification démontre que la FFC respecte parfaitement les règles fiscales et que le travail de l'équipe de Christophe XHONNEUX est de qualité.

Pour rappel, la TVA est applicable uniquement sur l'activité commerciale de la FFC.

Les prix

La trésorerie de la FFC permet désormais de couvrir le paiement des prix.

Le cycle social

Aucune anomalie n'a été relevée.

Une prime de précarité pour les CDD a été provisionnée sur l'exercice à hauteur de 15 000 euros.

Le juridique

Le commissaire aux comptes a procédé au suivi de toutes les décisions prises par le Bureau Exécutif et a pris connaissance des différents procès-verbaux du Conseil Fédéral.

Il a également contrôlé la retranscription dans les comptes des décisions prises lors de l'Assemblée générale et vérifié l'existence de nouvelles conventions réglementées qui sont soumises à l'Assemblée générale de la FFC.

Enfin, le commissaire aux comptes a vérifié que le dépôt des comptes avait été réalisé au Journal officiel.

Les notes de frais

Les contrôles effectués sur les notes de frais de trois salariés, trois cadres d'État, trois membres du Bureau Exécutif et trois membres du Conseil Fédéral n'ont mis au jour aucune anomalie.

Dans son rapport, le commissaire aux comptes :

- Rappelle la nécessité pour la FFC de rester vigilante sur sa participation à la gouvernance de France Vélo Événement.
- Constate la refacturation des assurances licences à la LNC.
- Invite la FFC à affiner le calcul de la valorisation du bénévolat, notamment sur les événements organisés.
- Rappelle les échéances relatives à la mise en place de la facturation électronique obligatoire :
 - o Septembre 2026 : les factures devront être dématérialisées et réceptionnées sur une plateforme agréée.
 - o Septembre 2027 : l'émission et la réception des factures devront se faire sur une plateforme agréée.

Le commissaire aux comptes certifiera les comptes lors de l'Assemblée générale de février 2026.

Le Président remercie M. ANTOUNE pour sa présentation qui, à la faveur de ses explications, va au-delà de l'aspect purement réglementaire.

Le Président met aux voix la validation de la clôture des comptes 2025 présentée par le Trésorier général et le commissaire aux comptes.

La clôture des comptes 2025 est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président adresse tous ses remerciements à Gilles DA COSTA, à Christophe XHONNEUX et à son équipe pour leur travail sur ce dossier. Il remercie également les membres du Bureau Exécutif pour leur confiance.

VIII. BUDGET 2026

Gilles DA COSTA fait part des caractéristiques qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2026 :

- Il ne comporte aucun événement international sur le territoire français. De fait, il s'agit d'un exercice très classique.
- Il intègre l'apurement de la valorisation des stocks, écartant ainsi tout risque de dévalorisation, et donc d'impact budgétaire et comptable négatif.
- Il conserve le même niveau de licenciés qu'en 2025, soit 110 000 licenciés.
- Il intègre les subventions ANS qui ont d'ores et déjà été notifiées.
- Il intègre l'exploitation des locaux de Trappes, exploitation qui inclut des charges.

Le résultat prévisionnel est de 15 000 euros, soit 144 000 euros de plus que le résultat au 31 octobre 2025. Les points saillants de ce budget sont exposés comme suit :

- Le budget de la DTN a retrouvé un équilibre de financement de la FFC normal avec une contribution de 3 020 000 euros. Ce retour permettra à la DTN de préparer les échéances à venir.
- Aucune remontée liée à la société France Vélo Événement n'a été prise en compte. Un temps de travail sera organisé avec le deuxième actionnaire de FVE dans les semaines à venir pour évoquer les éléments stratégiques et le business plan des prochaines années.
- Les échanges avec SQY sur le sujet d'une TVA sur la facturation des lots MAD1, MAD2 et MAD3 sont toujours en cours. Une évolution du traitement des frais de structure (rescrit demandé) pour pouvoir déduire de la TVA sur les dépenses mixtes pourrait intervenir à terme. Toutefois, en l'absence de modification des conventions, de réponse au rescrit à ce jour, de facturation 2025 de SQY, l'hypothèse d'un traitement sur les mêmes bases qu'antérieurement a été retenue. Seules des hypothèses d'indexation des sommes sont prises en compte.
- Par prudence, aucun produit n'a été comptabilisé sur le crédit d'impôt recherche à la suite du rejet par le Trésor Public de la demande de remboursement formulée en 2025 (63 000 euros). Cependant, la FFC formulera tout de même une demande de crédit d'impôt recherche.
- Un appel d'offres concernant le renouvellement du fournisseur régie terrain est en cours. Son coût risque d'augmenter en raison de la répercussion de l'inflation.

- Le budget intègre peu de produits relatifs à des flux avec le Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027 (refacturation de deux salariés mis à disposition à l'euro près et prise en compte d'un petit volant de prestations facturées aux titres des apports des expertises et services FFC - Communication, DTN, RH, Juridique).

Les principales hypothèses pour 2026 sont les suivantes :

Vie associative

Le résultat de ce secteur s'améliore de 396 000 euros.

Les licences sont calculées sur une hypothèse à 110 000 licenciés. Ce niveau est calqué sur celui de 2025. Leur produit est par ailleurs impacté par une hausse de l'ordre de 5 % de la part FFC (tarification 2026).

Conformément aux décisions prises lors de l'élaboration de la tarification 2026, les assurances refacturées augmentent également pour la part des licenciés (+4 €) et la LNC. En revanche, les assurances sur les organisations et les Comités Régionaux diminuent. Il est à noter que le réel 2025 sur ligne LNC est impacté par refacturation avec effet rétroactif de l'assurance sur les licences professionnelles.

La FFC a prévu une baisse de 32 000 euros de ses produits financiers : l'absence de facturation sur 2025 de la part de SQY a permis une trésorerie temporairement plus importante que d'ordinaire qui, conjuguée à des taux encore favorables, a permis de générer des produits de trésorerie. En 2026, les taux sont annoncés à la baisse et la trésorerie fédérale sera plus sollicitée du fait de l'aménagement de locaux de Trappes.

Le budget de la DSI progresse de 75 000 euros. Cette évolution provient de la comparaison faite avec un exercice 2025 en économie de près de 36 000 euros, de la décision de sécuriser le système informatique à la suite de la cyberattaque subie fin 2025 sur Cicle et face aux tentatives récurrentes de phishing.

DTN

Du fait d'un retour à la normale, les comptes de la DTN se dégradent de 902 000 euros.

Si la situation du Développement associatif demeure bénéfique (204 000 euros), elle demeure inférieure à celle de 2025 en raison de la perte de subventions sur le Savoir rouler à vélo et Vélogym+.

DERS

La contribution de la FFC au budget 2026 s'élèvera à 1 056 000 euros.

Les manifestations prévues seront de plus petite envergure que celles organisées en 2025.

Autres activités commerciales

Les objectifs de sponsoring ont été relevés et il appartiendra à la direction Marketing de les atteindre.

Masse salariale

Cette ligne augmentera en raison du recrutement de salariés dans le cadre de la collaboration entre le Comité d'organisation des Championnats du monde UCI 2027 et la FFC.

Investissements

La FFC a tenu à limiter ses investissements qui se concentreront sur les locaux de Trappes, la DSI et la DERS (changement des Trackers Pistes qui étaient devenus obsolètes).

En conclusion, il convient de préciser que le budget 2026 ne peut être déficitaire : il se doit d'être structurellement équilibré.

Gilles DA COSTA invite les membres du Bureau Exécutif à prendre connaissance du contrat établi entre la DTN et l'ANS. Cette ressource documentaire extrêmement importante présente l'ensemble des initiatives visant à assurer les fonctions de développement en accord avec les enjeux de développement durable et d'héritage.

Denis CLÉMENT souhaite savoir si des financements complémentaires pourront intervenir dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2028.

Le Président explique qu'il est difficile d'avoir une visibilité sur ce sujet en raison des élections présidentielles qui se tiendront en 2027. L'ambition de la Présidente du CNOSF concernant la performance étant très élevée, il est certain qu'elle agira fortement pour obtenir des moyens supplémentaires pour l'Équipe de France olympique (toutes disciplines confondues). À date, Mme OUDÉA CASTÉRA est la seule personne pouvant faire évoluer positivement ce dossier.

S'agissant des Championnats du monde UCI 2027, il tient à signaler que cette manifestation ne présentera aucun risque financier pour la FFC dans la mesure où elle sera entièrement portée par le Comité d'organisation.

Il soumet à l'avis du Bureau Exécutif la proposition de budget 2026 exposée par le Trésorier général.

La proposition de budget 2026 recueille un avis positif.

Le Président adresse tous ses remerciements aux membres du Bureau Exécutif pour leur confiance.

IX. MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

Gilles DA COSTA explique que le règlement financier de la FFC est un support essentiel dans l'exercice de ses activités, dans l'exécution de ses comptes et dans la définition des règles internes prudentielles et de gestion quotidienne. À l'issue de son approbation par l'Assemblée générale de février, tous les directeurs de services et leurs équipes devront en prendre connaissance et s'y référer.

La dernière version de ce règlement datant de 2018, la Cour des comptes a mis en avant dans son rapport et ses recommandations la nécessité de le réviser.

Les principales évolutions concernent :

La gestion budgétaire avec :

- Des précisions sur le rythme des situations de reporting (bimestriel), sur le mode d'élaboration du budget, la mise en place d'un budget rectificatif de mi-exercice, voire de budgets rectificatifs additionnels si nécessaire.
- Des précisions sur la procédure en cas d'engagement non prévu au budget ou supérieur au budget (décision du Trésorier au-delà de 4 000 euros).

La gestion du matériel et des stocks avec :

- Des modifications concernant la durée d'amortissement : des fourchettes temporelles ont été ajoutées pour tenir compte de la durée d'usage du bien (selon appréciation comptable) et des biens déjà en cours d'amortissement.

Constructions : amortissements sur 30 à 50 ans

Installations et agencements : 10 à 15 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel roulant : 5 ans

Matériel à usage sportif : 5 à 6 ans 2/3

La chronique de dépréciation des stocks : actuellement, un bien en stock garde (sauf cas particulier) une valeur comptable résiduelle sans limites de temps puisqu'aucune dépréciation au-delà de 85 % n'est appliquée. Or, il semble plus réaliste de considérer qu'un bien n'a comptablement plus de valeur au-delà de 5 ans. Cette mesure ne signifie pas qu'il n'a plus d'utilité, mais que sa valeur est nulle sur le plan comptable. En cas de revente au bout de 5 ans, il est possible de s'en séparer sans générer de moins-value. Les pourcentages ont été lissés afin d'atténuer la dépréciation en année 1. La clôture 2025 tient compte de la dépréciation des biens au-delà de 5 ans, notamment dans le contexte du déménagement de Montry, qui sera l'occasion de réaliser un tri dans les stocks.

	Actuellement	Proposition
Année 1	40%	25%
Année 2	60%	50%
Année 3	75%	75%
Année 4	85%	85%
Année 5		100%

La gestion de la trésorerie avec des précisions sur les cartes bancaires business (reliées au compte de la FFC) et à leurs règles d’attribution et de fonctionnement.

La gestion des produits avec la mention des règles de constitution des provisions pour créances douteuses : 50 % à plus d’un an et 100 % à plus de deux ans.

La gestion des charges :

Les frais de missions et de déplacements :

- L’outil dématérialisé Captio est le seul qui doit être utilisé pour déclarer des frais (sauf notes papier dans certains cas).
- Les indemnités kilométriques s’élèvent à 0,20 euro/km pour athlètes et à 0,33 €/km pour autres populations. Le plafond est fixé à 1 000 km aller-retour pour les officiels.
- Une mention rappelle la nécessité de privilégier le trajet en train pour les trajets de plus de 500 km et d’éviter, dans une logique écoresponsable, les trajets en avion en France métropolitaine.
- Les plafonds de remboursement des hébergements ont été révisés et portés de 100 à 110 euros en Île-de-France, et de 80 à 90 euros en Province.
- Les consommations d’alcool ne sont pas prises en charge dans les notes de frais.

La procédure d’engagement de la dépense : les seuils de validation Directeur, DAF et Trésorier sont explicités.

La procédure de mise en concurrence : deux devis doivent être présentés pour tout achat de fourniture et de service dont le montant se situe entre 4 000 euros et 19 999 euros. Au-delà de 20 000 euros, trois devis doivent être demandés.

Les adaptations apportées au règlement financier recueillent un avis positif du Bureau Exécutif.

Le Président indique que ces adaptations seront soumises à l’approbation de la prochaine Assemblée générale.

Gilles DA COSTA annonce que le Comité territorial de Saint-Martin s'est reconstitué le samedi 10 janvier 2026 sous le contrôle de Frédéric THÉOBALD qui avait assuré la période transitoire et la préparation de l'Assemblée générale. Pour rappel, ledit comité avait été placé sous administration provisoire à la suite d'une Assemblée générale qui avait démis son Comité directeur. Le nouveau président du Comité territorial est Monsieur Gilbert ROUSSEAU.

S'agissant de la répartition des conditions de participation aux Championnats de France ultramarins, elle n'a pu être réalisée en raison de l'absence de transmission des éléments requis par le Comité de Mayotte.

En ce qui concerne le Comité de Guyane, la prochaine Assemblée générale devrait mettre un terme aux fonctions de l'administrateur provisoire qui avait été désigné pour compléter la carence de la présidence.

Yannick POUHEY indique que le président du Comité de Nouvelle-Calédonie a démissionné de ses fonctions.

Gilles DA COSTA le confirme. Une Assemblée générale devrait réélire un nouveau président. Il tient à préciser que ce comité n'a aucune dette vis-à-vis de la FFC, et ce, en dépit des circonstances très difficiles auxquelles elle a dû faire face.

Il annonce que les éléments concernant l'appel d'offres relatif aux assurances seront présentés lors du Bureau Exécutif du mois de février.

S'agissant du projet fédéral, les pistes stratégiques seront fixées dans les prochains mois.

X. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026

Yannick POUHEY déclare s'être rendu avec Fabien RAFFOUX et Magali DELLA SCHIAVA à Pau, ville où se tiendra l'Assemblée générale de dimanche 22 février 2026, pour s'assurer des différents éléments techniques et organisationnels : aucune problématique n'a été relevée.

À date, les seules inquiétudes ont trait à la participation des comités : seuls quatre Comités Régionaux ont fait part de leur réponse. Des relances seront effectuées dès la semaine du 19 janvier 2026.

S'agissant de l'ordre du jour, une première proposition est faite. Celle-ci devra être affinée et validée lors du prochain bureau exécutif pour être approuvé au prochain conseil fédéral.

XI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Concernant les événements organisés par la DERS, Xavier GAVORY expose le bilan des Championnats de France de Cyclo-cross qui se sont tenus les 10 et 11 janvier 2026 à Troyes :

- 413 sportifs ont participé à cet événement, dont 279 hommes et 134 femmes.
- Douze Comités Régionaux étaient représentés. Avec 49 coureurs, le Comité Régional du Grand Est avait le plus grand nombre de participants. Il était suivi du Comité Régional de la Bretagne et du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes qui comptait chacun 45 coureurs.
- 12 000 personnes ont assisté à ces championnats.
- Huit salariés de la FFC étaient présents : trois salariés de la DERS et cinq salariés de la direction Marketing et Communication, auxquels s'ajoutent deux stagiaires et trois bénévoles FFC. La DTN a été également fortement mobilisée dans l'organisation de cette opération. Du côté du comité d'organisation local, cinq permanents et 169 bénévoles étaient présents durant tout le week-end.
- Les droits d'organisation se sont élevés à 89 500 euros et le budget (hors salaires et charges de structure) devrait être légèrement déficitaire.

Eu égard aux commentaires des organisateurs qui jugent les droits d'organisation trop élevés, il conviendrait de mener une réflexion sur les éléments de langage, car lesdits droits correspondent plutôt à un cahier des charges Championnats de France incluant des droits de calendrier mais surtout des dépenses prises en charge par la FFC.

S'agissant des Championnats de France sur Piste qui auront lieu à Bourges du 16 au 18 janvier 2026, les éléments saillants sont les suivants :

- L'événement comptera 112 engagés versus 114 en 2025. L'absence de certains Élites Hommes et Femmes est certainement liée au calendrier avec des périodes de stages organisés aux mêmes dates.
- Sept Teams seront représentés avec 24 Élites Hommes et 14 Élites Femmes.
- Trois salariés de la DERS seront sur place, ainsi que quatre salariés de la direction Marketing et Communication et quarante bénévoles par jour.
- 100 % des charges incombent à la FFC, mais des subventions à hauteur de 35 000 euros ont pu être obtenues.

Gilles DA COSTA explique que l'appellation « droits d'organisation » est effectivement erronée dans la mesure où ces droits incluent des prestations, lesquelles diffèrent d'une épreuve à l'autre. Il serait pertinent de dissocier le droit d'utilisation de la prestation. En outre, la différence de tarification peut donner à croire que la FFC manque de transparence. Par conséquent, il importe de mener une réflexion sur ce dossier pour le clarifier.

Xavier GAVORY déclare que le sujet de la lisibilité et de la visibilité de ces droits fait partie de sa feuille de route, sujet qui est étroitement corrélé à l'appel à candidatures.

Gilles DA COSTA ajoute qu'il conviendrait également de mener une analyse approfondie sur le calendrier fédéral, afin d'appréhender plus finement la répartition des différentes charges. Une telle étude est d'autant plus essentielle au regard du climat tendu qui entoure le financement des collectivités locales.

Le Président abonde dans ce sens.

Denis CLÉMENT demande si la FFC a envisagé de mener des actions vers des partenaires qui pourraient s'associer financièrement sur les épreuves fédérales, comme les Coupes de France.

Tristan HORREAUX déclare que la direction du Marketing et de la Communication travaille évidemment sur de telles actions commerciales pour les différentes Coupes de France, à l'instar de la Coupe de France FDJ Femmes Professionnelles.

XII. COMMISSIONS

1. VTT

Julie BRESSET aborde le TFJV 2026 et expose les différentes propositions émises par la Commission nationale.

La Commission nationale souhaite valoriser les performances des féminines et encourager activement la mixité au sein de chaque équipe. Ainsi, elle propose de modifier le texte relatif à la sélection comme suit :

Sélection

3.1 La sélection retenue par chaque équipe devra être composée de 15 coureurs au minimum et de 24 coureurs au maximum, soit de 5 à 8 coureurs par catégorie (les équipes composées de moins de 15 pilotes peuvent participer, mais seront désavantagées au classement général, étant donné que les performances des 4 meilleurs garçons et des 2 meilleures filles seront comptabilisées).

3.2 Chaque catégorie sera composée de 8 coureurs, dont 4 à 6 garçons et 2 à 4 filles.

Mise aux voix, la proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY signale que cette proposition sera également soumise au Conseil Fédéral dans la mesure où elle modifie la composition des équipes.

Julie BRESSET annonce que la Commission nationale souhaite imposer le port des gants longs pendant toute la durée de l'épreuve de relais par équipe (U13, U15 et U17).

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET déclare que la Commission nationale propose d'ajouter l'épreuve du XCC dont les compétences développées dans cette discipline sont désormais

essentielles pour performer en VTT Cross-country à haut niveau. L'article 11 du règlement du TFJV détaille toutes les caractéristiques de cette épreuve.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à intégrer une épreuve de XCC au TFJV 2026.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET aborde ensuite la distance du XCO et indique que la Commission nationale propose que la boucle du circuit fermé soit d'une distance de 2,5 à 3,5 km avec un dénivelé adapté au niveau des catégories.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET annonce que la Commission nationale propose de faire évoluer l'épreuve de Trial avec une zone de maniabilité, afin qu'elle soit en adéquation avec les objectifs pédagogiques liés à la pratique du Cross-country, notamment en matière de technique de franchissement. Cette évolution s'impose également pour des raisons matérielles : les vélos actuellement utilisés par les jeunes pilotes ne sont plus adaptés à une épreuve de type Trial au sens strict. Le texte proposé est le suivant :

13.ÉPREUVE DE TRIAL/MANIABILITÉ « TFJV »

Présentation : Le VTT Trial TFJV consiste à franchir des portes ou secteurs en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes ou secteurs qui, une fois franchis, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points sauf pour la zone dite de « maniabilité » qui sera sans limite de points (voir §14).

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Pour l'édition 2026, il sera proposé 1 zone spécifique dite de « maniabilité » parmi les quatre (hors zone 1 chrono) dans un format permettant au pilote de franchir plusieurs fois les portes dans un temps de 2 minutes (voir §14).

[...]

§ 14 ZONE SPÉCIFIQUE MANIABILITÉ

13.36 Possibilité de marquer des points « sans limite » : le pilote est autorisé à effectuer un nombre illimité de passages dans la zone. À chaque passage, il devra franchir l'ensemble des portes dans l'ordre imposé (par exemple : portes 1 à 5, puis à nouveau portes 1 à 5, etc.).

13.37 Le passage des portes est obligatoire (un échec sur une porte donne le droit de poursuivre l'évolution dans la zone).

13.38 Le comptage des points s'arrêtera au terme de 2 minutes.

13.39 Cette zone comportera des portes à 3 et 5 points uniquement.

13.40 Pénalités : voir § 10.

13.41 Arrêt de comptage : voir § 11 (à l'exception de repasser une porte déjà franchie).

Le Président met aux voix la proposition visant à intégrer au TFJV 2026 une épreuve de Trial avec une zone de maniabilité.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET annonce que des précisions ont été apportées sur les équipements de l'épreuve d'Enduro : les participants devront porter un maillot à manches longues, ainsi qu'un pantalon long ou un short avec protège-tibias ou jambières complètes.

Soumises au vote du Bureau Exécutif, les modifications susmentionnées sont approuvées à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET déclare que la Commission nationale propose de faire évoluer l'âge des jeunes arbitres afin de permettre que ces personnes puissent directement s'engager dans les formations arbitrales à la suite du TFJV et susciter des vocations. Le texte propose le texte suivant :

19.BONUS

19.1 Toutes les équipes participantes doivent mettre chaque jour un jeune arbitre à la disposition de l'organisation pour officier sur les différentes épreuves.

19.2 Ne peuvent être pris en compte que les jeunes arbitres âgés de 14 à 20 ans dans l'année.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare que cette proposition sera également soumise au vote du Conseil Fédéral, car elle modifie les conditions de participation.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la liste des Teams VTT proposés à la labellisation par la Commission nationale VTT.

La labellisation des Teams VTT proposés par la Commission nationale VTT est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Route

Xavier GAVORY, s'exprimant sur les labellisations 2026, annonce que la Commission nationale Route a retenu 58 structures Hommes, dont 18 structures N1 (nonobstant un nombre de points insuffisants, trois structures ont bénéficié d'une dérogation), 15 structures N2 et 26 structures N3. S'agissant des Femmes, 31 structures ont été retenues, dont 13 structures N1 (une sur dérogation) et 18 structures N2.

Yannick POUHEY observe qu'il est nécessaire de modifier la règle relative à la labellisation avec la prise en compte des points marqués en 2025 et les points marqués par l'effectif en 2026.

Le Président explique avoir demandé à la CACG d'avoir une certaine tolérance sportive eu égard aux grandes difficultés que rencontre le cyclisme sur Route : il est

essentiel de maintenir une homogénéité et une stabilité des pelotons sur les différents niveaux. La remarque émise par le Secrétaire Général concernant la différenciation des effectifs est pertinente.

Il met aux voix la proposition visant à valider la labellisation des structures proposées par la Commission nationale Route.

La proposition visant à valider la labellisation des structures proposées par la Commission nationale Route est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY informe de la création d'un tableau récapitulant les règles de participation aux différentes épreuves Hommes et Femmes.

Yannick POUHEY note qu'il importe de traiter avant le début de la saison le sujet relatif aux calendriers régionaux Hommes pour les équipes de Développement Junior UCI.

Xavier GAVORY prend note de cette considération, tableau qui sera amendé et présentée au BE du 04 février.

Le Président confirme qu'il s'agit d'un sujet essentiel.

Il met aux voix le tableau de synthèse concernant la réglementation de la participation aux épreuves Hommes et Femmes.

Le tableau est validé à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY indique que ce tableau sera également soumis à l'approbation du Conseil Fédéral.

Xavier GAVORY procède ensuite à la présentation des mises à jour proposées par la Commission nationale Route en ce qui concerne la réglementation de la participation à la Coupe de France U19.

Au regard de la création des structures U19 à partir de la saison 2026, après analyse des premières candidatures, la Commission nationale Route propose dans le règlement de la Coupe de France U19 les mises à jour suivantes :

- Les cinq équipes étrangères Minimum ne devront pas avoir le statut d'« Équipe de Développement UCI Juniors UCI ». Les équipes de Développement Junior UCI (françaises et étrangères) ne seront pas autorisées à participer aux manches de la Coupe de France Juniors.
- En conséquence, la notion de Wilds Cards (cf. règlement 2025) sera supprimée.
- L'Équipe fédérale U19 du club organisateur de l'épreuve, après validation du Comité Régional concerné, sera autorisée à participer à l'épreuve organisée par son club ainsi qu'aux autres épreuves retenues en Coupe de France Juniors.

Yannick POUHEY souligne qu'il serait pertinent de supprimer dans le libellé le nom des épreuves (Classique des Alpes Juniors et 5^e Tour du Carmausin Ségala U19) figurant dans le règlement et de mettre la mention suivante : « Lorsque l'épreuve est inscrite au calendrier UCI ».

Le Président met aux voix les modifications relatives au règlement de la Coupe de France U19 proposées par la Commission nationale Route.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY rappelle que le Bureau Exécutif du mois de juin 2025 a validé la date du premier week-end de juillet 2026 pour l'organisation des Championnats Régionaux de l'Avenir des catégories jeunes, date à laquelle se tiendra également le TFJC. Or, la catégorie U15 (Hommes et Femmes) est concernée à la fois par les Championnats Régionaux de l'Avenir et le TFJC.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide de proposer au département de la Moselle de décaler le TFJC au week-end des 11 et 12 juillet 2026. Ce report permettrait une plus grande participation en raison des vacances scolaires. En cas, de réponse négative, la date initiale des Championnats régionaux de l'avenir sera maintenue, excepté pour les U15 dont le choix des dates sera à la main des Comités Régionaux.

Cathy MONCASSIN tient à souligner qu'il est essentiel qu'une date soit fixée pour les années à venir et dédiée au TFJC : le deuxième week-end de juillet étant finalement plus pertinent que le premier, l'école étant terminée pour tous, permettant un plus grand nombre d'inscrits. Le Président ajoute que la FFC devra être également attentive à ne pas fixer une autre épreuve durant ce week-end.

Durant les échanges, il est proposé qu'un courrier soit envoyé aux Comités Régionaux concernant l'organisation des championnats régionaux route de l'avenir, considérant que les demandes de dérogations pour la date d'organisation des championnats régionaux seront étudiées, et que la date des championnats régionaux U15 ne sera donc plus obligatoirement celle qui a été imaginée pour 2026, permettant ainsi aux jeunes d'être sollicités par leur club pour participer au TFJC.

Yannick POUHEY annonce qu'afin d'optimiser la participation sur les épreuves Piste des manches interrégions de la Coupe de France U17 des départements, la Commission nationale Route valide le souhait de la Commission Nationale Piste (décision prise lors de la dernière réunion des référents le 3 décembre 2025) et propose de rendre obligatoire la participation à la manche Piste aux Comités Départementaux, pour pouvoir prétendre de participer à la finale nationale Route.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide d'ajourner ce sujet.

Yannick POUHEY explique que dans une volonté d'ouvrir la participation à un maximum de comités départementaux, la Commission nationale Route valide le souhait de la Commission nationale Piste (décision prise lors de la dernière réunion des référents le 3 décembre 2025) et propose de passer de 3 coureurs à 5 coureurs maximum, au lieu de 4 à 5 coureurs — Hommes et Femmes confondus.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare que la Commission nationale Route valide le souhait de la DTN (décision prise lors de la dernière réunion des référents le 3 décembre 2025) et propose l'ajustement des distances comme suit :

- Une distance de 15 à 20 km pour les U17 Hommes et une distance de 12 à 15 km pour les U15/17 Femmes.

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY indique que la Commission nationale Route valide le souhait du groupe de travail U17 (décision prise lors de la dernière réunion des référents le 3 décembre 2025) et propose la souplesse du programme suivante :

- Laisser à l'organisateur d'une manche sur Route d'une zone la possibilité d'organiser ces épreuves soit sur une seule journée (2 contre-la-montre le matin et 2 courses l'après-midi) ou soit sur un week-end (2 contre-la-montre le samedi et 2 courses le dimanche).

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare que la Commission nationale Route valide le souhait du groupe de travail U17 (dernière réunion des référents le 3 décembre 2025) et propose l'option suivante :

- Donner la possibilité aux zones qui le souhaitent d'ajouter des classements annexes tels que le classement du meilleur grimpeur et/ou du meilleur sprinter. Ces classements ne rentreront pas dans le calcul des points du classement général de la zone.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

XIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

BMX FREESTYLE	COUPE DE FRANCE BMX FREESTYLE PARK						
	Mouilleron la Capelle - Vendéspace (Indoor)	3 avril 2026	5 avril 2026		PAYS DE LA LOIRE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	Rennes	26 juin 2026	27 juin 2026		GRAND EST	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	Thouars les Bains	14 août 2026	15 août 2026		Auvergne RHÔNE ALPES	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	Ery - Coursouronnes	18 septembre 2026	20 septembre 2026		ÎLE DE FRANCE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
JEUNESSE	T.F.J.C.						
	Departement de la Moselle - Ville de Sarrebourg *	5 juillet 2026	8 juillet 2026	Cylo-Club Sarrebourgeois	GRAND EST	12 décembre 2025	15 janvier 2026
GRAVEL	COUPE DE FRANCE						
	CHATELLERAULT	23 octobre 2026	25 octobre 2026	FANCE VELO EVENEMENT	NOUVELLE AQUITAINE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	COURCÔME	28 juin 2026	28 juin 2026	GUIDON MANSLOIS	NOUVELLE AQUITAINE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	CLORON SAINT-MARIE	30 mai 2026	31 mai 2026	FC CLORON CYCLISME	NOUVELLE AQUITAINE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
TLO	TROPHÉE LABEL D'OR						
	CORIMA DROME PROVENCAL	29 mars 2026	29 mars 2026	SANT JAMES VELO CLUB	Auvergne-Rhône-Alpes	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	CYCLOSPORTIVE LA VACHE QUI RIT	31 mai 2026	31 mai 2026	CHARLAIS LEMAN SPORT ORGANISATION	Bourgogne-Franche-Comté	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	LA THONON LES BAINS CYCLING RACE	3 mai 2026	3 mai 2026	CHARLAIS LEMAN SPORT ORGANISATION	Bourgogne-Franche-Comté	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	LA MATTHEU LAGHINOUS	12 juillet 2026	12 juillet 2026	VELO CLUB NAYAS	NOUVELLE AQUITAINE	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	L'ARIEGEOISE	27 juin 2026	27 juin 2026	ARIEGEOISE CYCLO CLUB	OCCITANIE	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	LES BOUCLES DU VERDON	17 mai 2026	17 mai 2026	ASSO DU TOUR COMMUNAUTÉS COMMUNALES	REGION SUD	12 novembre 2025	12 novembre 2025
	CYCLOSPORTIVE LA MONT BLANC	13 septembre 2026	13 septembre 2026	CHARLAIS LEMAN SPORT ORGANISATION	NORMANDIE	12 novembre 2025	12 novembre 2025
	CYCLOSPORTIVE LA BARYBEL	3 mai 2026	3 mai 2026	CHARLAIS LEMAN SPORT ORGANISATION	PAYS DE LA LOIRE	12 novembre 2025	12 novembre 2025
	LES BOSSÉS DE PROVENCE	27 septembre 2026	27 septembre 2026	VELO CLUB LA POMME MARSEILLE	REGION SUD	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	GFNY THANN GRAND BALLON	12 juillet 2026	12 juillet 2026	ASPTT MULHOUSE CYCLISME	GRAND EST	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	GFNY GANNES	12 avril 2026	12 avril 2026	ASPTT MULHOUSE CYCLISME	REGION SUD	12 décembre 2025	12 décembre 2025
	LA PYRENEENNE CYCLOSPORTIVE	5 juillet 2026	5 juillet 2026	LA PYRENEENNE	OCCITANIE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	TRANSJUCYCLE	5 septembre 2026	6 septembre 2026	AC CHAMPAGNOLE	Bourgogne-Franche-Comté	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	LA LOUIS PASTEUR	23 août 2026	23 août 2026	VELO CLUB DOLOIS	Bourgogne-Franche-Comté	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	ETAPE SANFLORAINE	9 août 2026	9 août 2026	VC PAYS DE SAINT FLOUR	Auvergne-Rhône-Alpes	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	L'ANDINOISE	9 mai 2026	9 mai 2026	A VELO	Auvergne-Rhône-Alpes	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	66 DEGRÉS SUD	25 avril 2026	25 avril 2026	COMITE DEPARTEMENTAL 66	OCCITANIE	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	LA TRICOLOR-DEFT DES VALS	27 juin 2026	27 juin 2026	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES VALS DU DAUPHINE	Auvergne-Rhône-Alpes	15 janvier 2026	15 janvier 2026
	L'ARDECHOISE	13 juin 2026	13 juin 2026	L'ARDECHOISE CYCLO PROMOTION	Auvergne-Rhône-Alpes	15 janvier 2026	15 janvier 2026

* la signature de la Moselle interviendra après l'attribution à ce Bureau Exécutif

L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2027 les épreuves suivantes :

CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS - Déc 2026				
CYCLO-CROSS	Gex	21/11/2026	22/12/2026	Auvergne RHÔNES ALPES
	COUPE DU MONDE UCI 2026			
	Besançon			BOURGOGNE FRANCHE COMTE

L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 4 février 2026.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUHEY